

Le conseil municipal au travail au sein de sept commissions



Carla Lambour, maire de Neufchef, préside le deuxième conseil municipal de son nouveau mandat. Photo RL

Les mesures de distanciation étaient de nouveau au rendez-vous de la deuxième assemblée du conseil municipal, réuni en huis clos au sein de la salle Fortuné-Debon. Les élus se sont mis en ordre de travail et pour faciliter leurs délibérations, sept commissions ont été constituées, toutes présidées par Carla Lambour et secondées par un de ses adjoints, renforcés par sept conseillers municipaux. Aux travaux, urbanisme et sécurité, Franck de March ; à la jeunesse, les écoles, périscolaires, et le conseil municipal des enfants, Marilyne Muller ; à la culture, le patrimoine et le sport, Daniel Driutti ; aux associations, festivités et cérémonies, Corine Vernier ; aux affaires sociales et à la communication, Jean-Christophe Marock ; à la santé, l'environnement et le cadre de vie, Antoinette Cristallo et aux finances et à la gestion des bâtiments communaux, Patrick Maisonneuve.

• Les indemnités de fonction rectifiées

Pour permettre d'indemniser la fonction de conseiller délégué aux finances, occupée par Patrick Maisonneuve, le maire et ses adjoints, ont adapté leur allocation. Le maire, Carla

Lambour touchera 48 % au lieu des 51,60 % de l'indice brut terminal qui lui étaient dévolus, soit 1 866, 91 €. Ces six adjoints ne toucheront eux que 18 % de cet indice brut terminal, soit la somme de 700,09 €, permettant au délégué aux finances d'allouer 14 % de l'indice, soit 560,07 €.

À noter que les questions de défense seront désormais suivies par le conseil municipal. Cette tâche a été confiée à Yves Schosseler.